

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-189 du 2 juin 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Philippe AKPO,
Ministre de la Santé Publique pour
compter du 2 juin 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 juin 1982, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique
pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SSG 4 ANR 4 CC du PRPB 4 PPC 2 C CPC 2 SPD 2
MSP-MESRS 6 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-